

percée et à celle de la construction du théâtre? — Qui pourrait sérieusement dire que oui? — Notre administration veut-elle donc marcher d'emprunt en emprunt, en inventant tous les jours quelque nouvelle taxe pour en payer l'intérêt? Nous croyons sincèrement que l'administration actuelle n'a pas reçu des électeurs la mission de faire des embellissements, mais bien celle de faire des économies.

CHRONIQUE

Depuis neuf heures, les commissaires de l'Exposition sont dans le palais; les exposants achèvent leur installation. A onze heures, tout est terminé, et l'on n'attend plus que M. le ministre; le public arrive en foule. Une immense multitude fait la haie de chaque côté du quai, depuis le pont Morand jusqu'à l'Exposition.

Nous n'avons encore reçu parmi les discours prononcés hier à l'inauguration de l'Exposition que celui qui a tenu M. Barodet, maire de Lyon. Nous nous empressons de le publier. Prenant la parole après le ministre, M. Barodet s'est exprimé ainsi :

M. le président du conseil administratif et M. le directeur de l'Exposition vont vous exprimer la haute pensée qui a inspiré cette grande entreprise et les difficultés exceptionnelles, imprévues, et presque insurmontables qu'elle a rencontrées et dont elle a heureusement triomphé.

M. le président du conseil administratif et M. le directeur de l'Exposition vont vous exprimer la haute pensée qui a inspiré cette grande entreprise et les difficultés exceptionnelles, imprévues, et presque insurmontables qu'elle a rencontrées et dont elle a heureusement triomphé.

légal et anticipé de son écartant raanon, et la prompt évacuation des provinces occupées. Mais, messieurs, nous nous abstenons d'une manière étrange et féroce la fin pourrait devenir irrémédiable, si en parcourant les riches galeries de cette brillante exposition, nous pouvions croire qu'il n'y a plus qu'à payer notre rançon et à recommencer les anciens errements.

CHRONIQUE

Hier, à la première chambre du tribunal civil, les débats du procès intenté par les frères à la ville de Lyon ont continué. A une audience précédente, M^r Brac de la Perrière avait soutenu les réclamations des demandeurs, qui prétendent recevoir de la ville les traitements habituels pour les années 1871 et 1872. Le conseil municipal n'ayant pas plus que le comité de salut public le droit de destituer ou de révoquer les instituteurs communaux, les frères sont légalement ce qu'ils étaient avant le 4 septembre.

Monsieur le rédacteur, Dans votre numéro du 6 mars, vous racontez singulièrement ma retraite du Journal de Lyon. Vous rappelez ce qui s'est passé le 14 janvier, mais vous ne souffrez pas de ce qui s'en est suivi le 15 janvier et le surlendemain. Vous donnez la partie pour le tout. Cette manière d'écrire l'histoire est-elle encore la loyauté?

Monsieur le rédacteur, Dans votre numéro du 6 mars, vous racontez singulièrement ma retraite du Journal de Lyon. Vous rappelez ce qui s'est passé le 14 janvier, mais vous ne souffrez pas de ce qui s'en est suivi le 15 janvier et le surlendemain. Vous donnez la partie pour le tout. Cette manière d'écrire l'histoire est-elle encore la loyauté?

Monsieur le rédacteur, Dans votre numéro du 6 mars, vous racontez singulièrement ma retraite du Journal de Lyon. Vous rappelez ce qui s'est passé le 14 janvier, mais vous ne souffrez pas de ce qui s'en est suivi le 15 janvier et le surlendemain. Vous donnez la partie pour le tout. Cette manière d'écrire l'histoire est-elle encore la loyauté?

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

CHRONIQUE

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

CHRONIQUE

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

CHRONIQUE

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Un arrêté préfectoral interdit pour la journée de dimanche la circulation des voitures sur le pont Saint-Clair. En outre, les véhicules de tout genre, même les vélocipèdes, devront aller au pas sur le quai de l'Est et l'avenue du Parc.

Table with 3 columns: Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage, Sa température, Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage. Includes data for 15 au 30 juin and 6 Juillet 1872.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, Poids. Includes data for 13 Organsin, 8 Trames, 3 Grèges, 3 Bohines, 24 Ballots Pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, Poids. Includes data for 18 Organsin, 4 Trames, 3 Grèges, 24 Ballots Pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, Poids. Includes data for 18 Organsin, 4 Trames, 3 Grèges, 24 Ballots Pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, Poids. Includes data for 18 Organsin, 4 Trames, 3 Grèges, 24 Ballots Pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, Poids. Includes data for 18 Organsin, 4 Trames, 3 Grèges, 24 Ballots Pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, Poids. Includes data for 18 Organsin, 4 Trames, 3 Grèges, 24 Ballots Pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, Poids. Includes data for 18 Organsin, 4 Trames, 3 Grèges, 24 Ballots Pesés.

Table with 3 columns: NOMBRE, SORTES, Poids. Includes data for 18 Organsin, 4 Trames, 3 Grèges, 24 Ballots Pesés.